



BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 651, à l'entreprise

Wavin Belgium nv
Gentse Baan 62, BE - 9100 Sint-Niklaas,

pour la production de

Tubes en PP pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-63mm) et 2 (75-160mm)

fabriqués dans l'unité de production

Wavin Svensk AB
Kjulamon 6, SE - S-635 06 Eskilstuna,

en conformité avec la

NBN EN 1451-1:2017 « Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Polypropylène (PP) » et les PTV 1008:2025

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-651-352-1451P-D1-2-3844-26664 | Valable du 2025-10-24 au 2028-10-23

Délivré à Bruxelles, le 19 janvier 2026.


Olivier DELBROUCK
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

ASBL BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION VZW
HERMESLAAN 9, BE-1831 DIEGEM
TEL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

Des précisions supplémentaires concernant le domaine d'application du certificat et l'applicabilité des exigences de la norme peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié.



021-PROD

Tubes en PP pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-63mm) et 2 (75-160mm)

Tubes en PP		
Types faisant partie de ce certificat		
- Couleur : Noir - Tubes sans machon formé		
<u>Groupe de dimensions 1 :</u>		
<u>Ø (mm)</u>	<u>Épaisseur de paroi min. (mm)</u> <u>S16 (SN4)</u>	<u>Épaisseur de paroi min. (mm)</u> <u>S14 (SN6,3)</u>
32	1,8	1,8
40	1,8	1,8
50	1,8	1,8
<u>Groupe de dimensions 2 :</u>		
75	2,3	2,6
90	2,8	3,1
110	3,4	3,8
125	3,9	4,3
160	4,9	5,5
Marquage : (Exemples)	Wavin – 22 PP-B HT DN x Épaisseur de paroi - longueur (m) EN1451 B* ou BD**-SANITAIR - S16 ou S14 BENOR – recyclage (5) - ✱ - date de production – autres données de production *B : code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés en aérien à l'intérieur du bâtiment ou pour les composants fixes sur le mur à l'extérieur du bâtiment. **BD : code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'en enterré dans la structure du bâtiment	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 19 janvier 2026.


Olivier DELBROUCK
 Directeur Général